

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 novembre 2023

RÉPONDRE À LA CRISE DU LOGEMENT CHEZ LES JEUNES - (N° 1771)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

Nº 23

présenté par
Mme Blin

ARTICLE PREMIER

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Nos communes paient déjà beaucoup d'amendes car elles ne peuvent parfois matériellement pas atteindre le seuil de 25% de logements sociaux imposés par la SRU depuis 2014.

Vouloir encore augmenter ce pourcentage de logements sociaux viendrait encore grever les finances de nos communes et ne répondrait pas à la crise du logement chez les jeunes.

De plus, cela ne répond pas à la problématique de l'indisponibilité du foncier dans certaines communes à cause de la préoccupation du maintien de l'agriculture, de l'impact des plans de Prévention des Risques Inondation, les limites d'urbanisation inscrites dans les SCOT, la présence de zones humides ou encore des problématiques de gonflements d'argile et d'anciennes galeries qui rendent les terrains instables et sont de nature à restreindre les possibilités de constructions dans les communes. Le présent dispositif d'ailleurs ne revient pas sur le ZAN qui pourtant empêchera bon nombre de nouvelles constructions.